

Compte rendu de la séance du conseil municipal

Le conseil municipal s'est réuni à la mairie le lundi 5 septembre 2016 de 19h00 à 22h20

Etaient présents : DETHUNE Catherine, MOLINIER Denis, DESIRANT Françoise, GUICHON Julie (jusqu'à 20h35), CHEVRIER Catherine, MATHIOTTE Arnaud (jusqu'à 22h00), DEFORGE Marc et THILL Sébastien

Absents excusés : STEPHAN Murielle ayant donné procuration à GUICHON Julie
SALLET Claude ayant donné procuration à DETHUNE Catherine
WOLTER Sylvain ayant donné procuration à DEFORGE Marc

Secrétaire de séance : THILL Sébastien

Approbation du précédent compte-rendu de la réunion du 4 juillet 2016

Il est rajouté au compte rendu du 4 juillet 2016 :

- La voiture stationnée devant la boulangerie, ne devrait pas y être pendant les heures d'ouverture du commerce car il s'agit d'un arrêt minute : Se renseigner sur le nom du propriétaire du véhicule.
- Une réflexion est engagée sur le plan d'alignement de la traverse.

Le précédent compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Autorisations spéciales d'absence

Lors de sa séance du 2 mai 2016, le conseil municipal a défini un tableau des autorisations d'absence pour événements familiaux. Celui-ci a été présenté au Comité Technique pour avis. Lors de sa séance du 21 juin 2016, les membres du Comité ont donné un avis favorable au projet (avis défavorable à la majorité du collège des représentants du personnel avec 6 abstentions et avis favorable du collège des collectivités). Le conseil municipal adopte à l'unanimité, le tableau présenté :

Evènement	Autorisation spéciale d'absence
Mariage de l'agent	5 jours ouvrables délai de route compris
Mariage d'un enfant	2 jours ouvrables délai de route compris
Mariage d'un ascendant, frère, sœur, oncle, tante, neveu, nièce, beau-frère, belle-sœur	0 jour
Décès/obsèques d'un conjoint (ou concubin)	3 jours ouvrables + délai de route de 48 heures maximum
Décès/obsèques d'un enfant	3 jours ouvrables + délai de route de 48 heures maximum
Décès/obsèques père, mère	3 jours ouvrables délai de route compris
Décès/obsèques beau-père, belle-mère	3 jours ouvrables délai de route compris
Décès/obsèques des autres ascendants, frère, sœur, oncle, tante, neveu, nièce, beau-frère, belle-sœur	1 jour ouvrable délai de route compris
Maladie très grave du conjoint (ou concubin)	3 jours ouvrables + délai de route de 48 heures maximum
Maladie très grave d'un enfant	3 jours ouvrables + délai de route de 48 heures maximum
Maladie très grave père, mère	1 jour délai de route compris
Maladie très grave beau-père, belle-mère	1 jour délai de route compris
Maladie très grave des autres ascendants, frère, sœur, oncle, tante, neveu, nièce, beau-frère, belle-sœur	0 jour
Naissance ou adoption	3 jours pris dans les quinze jours qui suivent l'évènement (cumulable avec le congé paternité)
Garde d'enfant malade	Durée des obligations hebdomadaires de service + 1 jour Doublement possible si l'agent assume seul la charge de l'enfant ou si le conjoint est à la recherche d'un emploi ou ne bénéficie de par son emploi d'aucune autorisation d'absence.

Souscription Pass'Comète

Suite à la réunion de conseil du mois de juillet, Madame le Maire informe l'assemblée que le Pass'Comète est valable une saison (2016/2017). La participation pour la collectivité de 150€, serait à régler en une seule fois.

Lorsque la convention sera signée, les habitants devront présenter une pièce d'identité pour prouver leur lieu de résidence. Une carte nominative leur sera alors délivrée, pour bénéficier des réductions annoncées. A la fin de la saison, un bilan sera fait pour connaître le retour sur cette opération.

La Comète propose également la vente de 22 tickets à 99€ pour le Festival War on Screen : la municipalité n'est pas intéressée par cette offre.

A l'unanimité, le conseil municipal décide donc de souscrire le Pass'Comète pour cette nouvelle saison.

Sécurisation de la rue de la Gare

Suite à la commission travaux, des devis ont été demandés pour des panneaux de signalisation :

- 2 panneaux « Attention enfants, à proximité » seront implantés à l'entrée de la rue de la Gare et un à l'entrée d'Ecury, après le passage à niveau
- 4 panneaux « Priorité à droite », ainsi que 4 panneaux triangulaires avec une « croix » signalant une intersection (à proximité de la rue Saint Alpin, rue de la Planche, rue du Nergone et un dernier panneau près du lotissement des pêcheries lorsque le transfert de propriété sera effectif).

Les entreprises Virages, Signaux Girod et Signature ont répondu à la consultation. Après comparaison, une dernière précision doit être demandée à l'entreprise retenue. La finalisation de la commande est ajournée à la prochaine réunion.

Compte rendu de la commission animation

Elle s'est réunie le 8 aout 2016.

Soirée dansante prévue le 15 octobre : repas choisi, traiteur et animateur retenus.

Le repas dansant annoncé lors de la réunion du 2 mai 2016, est reporté au mois de mars 2017 pour éviter que deux manifestations se succèdent à 8 jours d'intervalle. Une réunion de concertation avec les membres du bureau de chaque association, sera programmée.

Julie GUICHON quitte la séance de conseil à 20h35.

Accueil des nouveaux arrivants : L'année passée, 7 familles avaient été conviées, 3 avaient répondu favorablement. Cette année, 14 familles ont été répertoriées. La date initialement prévue est reportée au vendredi 14 octobre à 19h, pour s'assurer de la présence de tous les élus.

Plantations des nouveau-nés : Un seul nouveau-né en 2016. Proposition de reporter la manifestation l'an prochain pour convier plusieurs familles.

Les décorations de Noël seront posées le samedi 3 décembre.

Les vœux auront lieu le samedi 7 janvier 2017.

Bibliothèque :

Madame le Maire informe l'assemblée qu'elle a rencontré la Directrice de la Bibliothèque Départementale de Prêt ainsi que la bibliothécaire référente du secteur et responsable du prêt direct à Ecury.

Madame Romedenne, la Directrice avait rencontré Monsieur Jacquet, Président de la CCMC, qui lui avait préconisé de présenter au Maire d'Ecury, la mise en réseau des bibliothèques de Marson et de Mairy-sur-Marne.

A titre d'information à Ecury, les chiffres du prêt direct sont en augmentation : 939 pour 2015 et 703 de janvier à juin 2016. Il en est de même pour les réservations 13 en 2015 et 48 jusqu'en juin 2016. 36 inscrits dont 15 familles, 3 communes touchées.

Les lecteurs apprécient les passages du bibliobus toutes les 6 semaines environ.

Pistes de réflexion :

Ouverture d'une bibliothèque à Ecury qui permettrait d'élargir les créneaux horaires. Crainte de ne pas trouver de bénévoles pour s'occuper de la gestion de la structure. Mais la Directrice suggère que la gestion soit confiée à quelqu'un du réseau déjà en poste ou qui pourrait le devenir : un contrat aidé peut être envisagé. Ce service serait de la compétence de la Communauté de Communes.

Une salle communale pourrait devenir une bibliothèque. Un local est disponible dans l'ancienne école, à côté d'autres salles utilisées par des associations.

Ce projet reçoit un avis favorable du conseil, ainsi la CCMC peut être sollicitée. En tout état de cause, le passage du bibliobus est maintenu.

Relais D'assistants Maternels (RAM) :

La ville de Châlons a envoyé à la mairie, un courrier relatif au RAM. C'est une structure, encadrée par une directrice diplômée, qui accueille quotidiennement par petits groupes, des assistants maternels agrés avec les enfants dont ils ont la garde, pour des ateliers d'éveil, de jeux, d'apprentissage par le biais d'activités ludiques et variées.

Ces ateliers permettent aux enfants de pouvoir en rencontrer d'autres, dans un cadre différent du leur, et les préparent ainsi au passage à la vie en collectivité de manière « douce ».

Un RAM est aussi un point d'informations pour les familles ; elles obtiennent des renseignements sur les modes de garde, les spécificités juridiques et techniques liées au contrat de travail avec un assistant maternel...

De plus en plus de familles non domiciliées à Châlons, contactent le RAM chalonnais. De même beaucoup d'assistants maternels exerçant en dehors de la ville souhaiteraient bénéficier des avantages du RAM. C'est pourquoi il est proposé la mise en place d'un RAM intercommunal.

La municipalité émet un avis favorable à ce projet.

Rapport de gestion et augmentation de capital de la société SPL Xdémat

La commune adhère à la société SPL Xdémat depuis le 6 janvier 2014 ; elle permet la dématérialisation des actes, des documents budgétaires, de la publicité des marchés, ...

Le rapport de gestion a été présenté lors de l'Assemblée Générale du 29 juin 2016.

A la clôture de l'exercice, il y avait 968 actionnaires contre 725 à la clôture précédente. Le bénéfice est de + 16 562€ pour l'exercice écoulé ; il sera affecté à la réserve légale et au poste « autres réserves ».

Aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la société.

Ce rapport fait mention d'une proposition d'augmenter le capital social de la société par le biais d'un apport en numéraire du département de l'Aube, d'un montant de 15 500€, avec la création en contrepartie à son profit de 1 000 actions nouvelles, qui serait cédées au Département de la Meurthe et Moselle. Le Département de l'Aube conservant ainsi, son statut d'actionnaire majoritaire.

9 voix pour

Indemnité de conseil du receveur

Madame Guinot, notre trésorière, est en poste depuis le 1^{er} janvier 2016. Suite au changement de receveur, le conseil municipal doit voter un nouveau taux d'indemnité. Celui-ci est calculé en prenant en compte la moyenne des dépenses sur les trois dernières années. Si la commune lui attribue 100%, elle sera indemnisée à hauteur de 372.09€.

Son prédécesseur percevait une indemnité à hauteur de 50%.

Depuis son arrivée, on constate qu'elle est très rigoureuse dans l'affectation des articles, le suivi des encaissements et des dépenses à régulariser et dans la rédaction des actes administratifs. En conséquence, les membres du conseil municipal décident de lui attribuer un taux de 60% pour 2016.

9 voix pour.

Activation journalière des cloches de l'Eglise

Des habitants ont sollicité la mairie pour activer les cloches quotidiennement.

Actuellement à Ecury, les Cloches de l'Eglise sonnent lors de cérémonies ou de décès.

Auparavant, la mairie sonnait le matin et le soir.

Après en avoir débattu, le conseil est favorable à cette idée. Pour ce faire, des travaux doivent être envisagés ; ils seront prévus au budget 2017. Reste à définir les créneaux horaires.

Questions diverses

La mairie a été informée que le plan d'alignement longeant la RD4 est de la compétence du Département. Il reviendrait donc à ce dernier, de régler tous les frais afférents à ce dossier. La municipalité a demandé au Département de poursuivre la procédure engagée. Le rachat des trottoirs, rue de Nuisement serait également à sa charge (voir réunion de juin).

Suite au décès de Madame CZAJKA, le terrain à côté de l'Eglise, est libre de tout bail. Celui-ci est mentionné dans le PLU comme « emplacement réservé ». La commune se positionne donc pour l'achat de ce terrain.

Dossiers d'Ad'Ap : Des plans complémentaires ont de nouveau, été demandés. L'instruction est toujours en cours.

Réparation trou, rue de Nuisement : L'entreprise qui a réalisé les travaux de la traverse, va prendre en charge la réfection en faisant jouer son assurance.

Ruissellement chez les particuliers : une réunion est à prévoir pour la gestion des eaux pluviales.

Salle des fêtes : Il a été rajouté au règlement, le nettoyage du revêtement de la cour, suite à la location. Lors des dernières locations, des tâches au sol ont été constatées. Cet ajout évitera à nos employés de nettoyer la cour après l'occupation de la salle.

Le « détecteur » de présence de l'ancienne école était cassé et donc la lumière restait allumée en permanence. La réparation a été faite cet après-midi.

Quatre fossés de la commune commençaient à être colmatés. Pour permettre une bonne évacuation des eaux de pluie, les employés ont eu pour mission de les curer en louant une mini-pelle. Malheureusement, manœuvrant dans un endroit restreint, le matériel loué a été endommagé. La commune supportera le coût des réparations.

Arnaud MATHIOTTE quitte la séance.

La Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux va être versée à la commune pour les travaux de sécurisation de la traverse à hauteur de 27 461€ (montant maximum).

Le panneau indicateur de direction au carrefour de la rue de Mairy a été accroché, ce jour, vers 9h-9h30. Ne connaissant pas l'auteur des faits, la commune va porter plainte.

Prochaine réunion

Commission travaux : le lundi 10 octobre 2016